CACES R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 4

Certifiante | Formation continue

Réf. : 1502137F — Mise à jour : 18 décembre 2025

Organisme responsable : **FORMASECO**

Présentation de la formation

Objectifs

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégorie 4 dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité.

Programme

1 - Théorie

- Les éléments de réglementation
- Les différentes catégories de chariots
- La composition des chariots, la transmission et le système hydraulique
- Les plaques de charges
- Les instances et organismes de prévention
- Rôle et responsabilité du conducteur de chariot
- Statistiques d'accident du travail
- Les différents pictogrammes
- L'entretien des chariots

2 - Pratique

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Circuler avec un chariot à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer une charge au sol
- Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
- Assurer depuis le sol, le chargement et le déchargement latéral d'un camion
- Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue et/ou volumineuse
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- les opérations de maintenance de son ressort

3 - Evaluation des connaissances

Test théorique et pratique selon la recommandation R389 de la CNAMTS
La formation correspond au point B de l'article 3 de l'arrêté du 2 /12/98 et ne vous dispense pas en tant que chef d'établissement de délivrer une autorisation de conduite aux personnes concernées, après avoir vérifié :

- leur aptitude médicale à la conduite de l'équipement en amont de la formation, vérifiée par votre médecin du travail (point A)
- leur connaissance des lieux et des instructions particulières à respecter sur le site d'utilisation, dont le plan de circulation obligatoire (point C).

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Aucun prérequis

Niveau de sortie

Sans niveau spécifique

Liste des certifications

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 4 chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)

Code RS : 6871

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2156372S	Présentiel	MELLAC	01/01/2026	31/12/2026

Source : GREF Bretagne #1502137F